



COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **du 14 novembre 2019**

PRESENTS : MM JACCAZ Yann, BESSY Pierre, COOKE Solange, DUNAND Carine, JACCAZ Jean-Paul, BRETON Jessica, LEGOUX Philippe, JUELLE Sophie, ARVIN-BEROD Priscillia, PRADEL Franck, DESRUES Jean-Claude, LABROUSSE Jean.

POUVOIRS : PERNOD Stéphanie donne pouvoir à Yann JACCAZ, JOND Claude donne pouvoir à DESRUES Jean-Claude.

ABSENTE EXCUSEE : ENCINAS Florence, PERNOD Stéphanie, JOND Claude

NOMINATION du SECRETAIRE de SEANCE :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sophie JUELLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION du PROCES VERBAL de la SEANCE du 19 SEPTEMBRE 2019

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 septembre 2019, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 septembre 2019 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE du JOUR de la SEANCE du 14 NOVEMBRE 2019

QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Chapitre Urbanisme-foncier

1 Itinéraire de ski de randonnée autorisation de signature d'une convention de passage

Mme Carine DUNAND présente le tracé du premier itinéraire de ski de randonnée qui montera par le sentier des Châteaux via les Thouvassières, avant d'arriver au pied du Crêt du Midi (descente par les pistes de ski alpin). Elle a rencontré, avec M. Franck PRADEL, tous les propriétaires concernés et tous ont donné leur accord pour la signature de la convention de passage.

M. Jean LABROUSSE félicite les élus qui ont préparé le projet, expliquant que ce type de parcours est très demandé par les domaines skiables qui cherchent à disposer de parcours qui évitent de voir monter les skieurs de randonnée sur les pistes de ski alpin. Une pratique interdite par arrêté municipal.

Adopté à l'unanimité

5 Convention pour sportifs de haut niveau

Mme Carine DUNAND explique que la marque d'équipement de sport **Scott** dispose d'une équipe de compétition trail à ses couleurs, rassemblant des athlètes de premier ordre. Elle y associe toujours une station de montagne, le Val d'Allos jusqu'alors. Scott souhaitait trouver une station plus proche de sa base annécienne et a pris contact avec la mairie de Praz-sur-Arly. Elle se sentait, en effet, proche de la philosophie de la station. Un contrat de partenariat a donc été proposé pour un montant annuel de 24 000 €, reconductible 2 fois pour une durée totale de 3 ans, pouvant être dénoncée si l'une ou l'autre partie ne remplit pas ses obligations. Monsieur le Maire précise que c'est une manière de réorienter une partie du budget jusqu'alors alloué au champion de ski Thomas FANARA, qui a pris sa retraite sportive ce printemps.

Les athlètes pourraient ainsi tester les circuits trail que la commune souhaite mettre en place.

L'ensemble des élus présents soutiennent ce partenariat. M. Jean-Claude DESRUES précise toutefois que M. Claude JOND, absent et dont il a le pouvoir pour cette réunion, n'est pas favorable au projet.

Adopté à l'unanimité

6 Projet de centrale Hydroélectrique

Monsieur le Maire présente le projet de l'entreprise grenobloise GEG, spécialisée dans les énergies renouvelables. Elle souhaite créer une petite centrale hydroélectrique sur le Nant de Cassioz, près du pont qui relie Praz à Megève au-dessus du Leutaz. Un petit ouvrage de captage y serait installé, d'où partirait une conduite qui enverrait l'eau près du hameau de Cassioz, où serait construit le bâtiment de production.

GEG a contacté les propriétaires et sollicite l'accord des deux communes. Megève a déjà donné son aval. Les élus pralins doivent également approuver le projet qui permettrait de fournir une électricité propre pour l'équivalent de 840 foyers (3,8 GWh produits annuellement) dans le cadre d'une politique de développement durable car ce serait 330 tonnes de CO2 de moins rejetées dans l'atmosphère.

Approuvé à l'unanimité

7 Demande de subvention Espaces Naturels Sensibles

M. Pierre BESSY présente le projet de mise en place d'un plan de gestion pour le secteur du Sangle et de Véry afin d'obtenir la labellisation Espaces Naturels Sensibles qui permettrait des actions garantissant une bonne harmonie entre préservation des espèces et exploitation agricole des espaces visant le respect et la préservation de la biodiversité.

Le plan de gestion sera réalisé par un bureau d'étude et pourra faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie.

Le coût total du projet est de 24 800 € HT et la subvention sollicitée pour un montant de 20 000 €.

Approuvé à l'unanimité

CHAPITRE URBANISME FONCIER

8 Demande d'autorisation d'adhésion au CAUE pour 2020

M. Jean-Paul JACCAZ sollicite l'accord du Conseil Municipal pour adhérer en 2020 à l'organisme CAUET conseil en architecture et urbanisme auprès des communes. Le montant de la cotisation est de 168 €.

Approuvé à l'unanimité.

QUESTION DIVERSES

Concours des Villes et Villages Fleuris

M. Pierre BESSY annonce que la commune n'a pas obtenu sa seconde fleur au Concours des Villages Fleuris cette année. Les commentaires du jury ont été très positifs, mais ils demandent à la commune de travailler sur deux aspects : les entrées de ville afin qu'elles soient au niveau du très bel embellissement du centre, et l'entretien des arbres sur le site de balade les berges de l'Arly, sous la route du Crystal d'Arly. Elus et agents vont donc se pencher sur ces points dès l'an prochain.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION des RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

QUESTIONS SOUMISES À DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION des CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

Monsieur Yann JACCAZ, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21 heures.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 18 novembre 2019 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en ASSEMBLEE COMMUNALE du 14 novembre 2019.

Signé : Sophie JUELLE secrétaire de séance.



Vu pour être affiché le 18/11/2019 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ

